

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE NORMANDIN, TENUE LE LUNDI 16 MARS 2020, À 20 HEURES, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS : Mesdames les conseillères Annie Vaillancourt et Marie-Lou Darveau, messieurs les conseillers Daniel Boisclair, Denis Bourgault, François Potvin et Jocelyn Robert.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE MARIO FORTIN.

EST AUSSI PRÉSENTE : Mme Lyne Groleau.

50-2020

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR MONSIEUR LE MAIRE :

Monsieur le maire Mario Fortin procède à l'ouverture de l'assemblée à 20 h. Il salue les personnes présentes et celles qui écoutent la séance à la Télévision communautaire.

51-2020

REVUE DE L'ORDRE DU JOUR :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'inscrire de nouveaux items à VARIA jusqu'à écoulement de tous les items dudit ordre du jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée par monsieur le maire
2. Revue de l'ordre du jour
3. Déclaration de conflit d'intérêts
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 février 2020, avec dispense de lecture
5. Suivi du procès-verbal
6. Sollicitations, invitations, adhésions
7. Approbation des comptes des mois de décembre 2019 et janvier 2020
8. Adjudication de l'emprunt par billet au montant de 1 237 600 \$ en vertu des règlements d'emprunt numéro 336-2004, 548-2019, 549-2019 et 546-2019.
9. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 237 600 \$ qui sera réalisé le 24 mars 2020
10. Adoption du budget 2020 de l'Office municipal d'habitation (OMH) Maria-Chapdelaine et acceptation de la quote-part
11. Programme d'aide à la voirie locale - Réfection de ponceaux et resurfaçage de l'avenue du Rocher Ouest
12. Assurances pour les Chevaliers de Colomb
13. Adoption du règlement 559-2020 - Gestion contractuelle
14. Adoption du règlement 560-2020 - Délégation de pouvoir
15. Adoption du projet de règlement 561-2020 modifiant le règlement de zonage 424-2011
16. Ministère des transports - Balayage de rues par le service des travaux publics
17. Ajustements aux limites du terrain occupé par le cimetière de la Fabrique de la paroisse St-Cyrille
18. Services professionnels - Évaluation environnementale et caractérisation écologique pour la construction d'une station de pompage dédiée
19. Création et mise sur pied d'un comité de pilotage MADA
20. Création et mise sur pied d'un comité de suivi de la Politique MADA
21. Adoption de la politique Familles, aînés et saines habitudes de vie et de son plan d'action pour la MRC Maria-Chapdelaine
22. Signature d'entente pour haie brise-vent
23. Signatures conventions de gestion
24. Camp de jour - Maternelle 4 ans
25. Délégation pour accès à l'information
26. Cession d'immeuble par "Les Grands Jardins du Lac St-Jean (Normandin) inc." et radiation d'une hypothèque immobilière
27. Plan directeur de développement touristique de la MRC
28. Appui au projet Espace Pérignonka
29. Appui pour un décret venant officialiser la Journée nationale du travail invisible
30. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
31. Mois de la Jonquille
32. Correspondance
33. Rapport des élus

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- 34. Questions du public
- 35. Varia
- 36. Prochaine assemblée publique le 20 avril 2020
- 37. Levée de l'assemblée

52-2020

DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS :

Aucune déclaration.

53-2020

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 17 FÉVRIER 2020,
AVEC DISPENSE DE LECTURE :**

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil de la Ville de Normandin ont préalablement pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 17 février 2020, et ce, au moins quarante-huit heures avant la tenue de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 17 février 2020, tel que déposé à la présente séance.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

54-2020

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL :

Aucun.

55-2020

SOLLICITATIONS, INVITATIONS, ADHÉSIONS :

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que soient autorisées les contributions, subventions ou adhésions suivantes:

Mois de Marie	
Prêt du chapiteau	valeur de 250 \$
Corps de cadets	
Don pour sortie printanière d'expédition	500 \$
Liberté à Vélo	
Randonnée Hydro-Québec (collation)	valeur d'environ 420 \$
UPA	
Souper du syndicat local	200 \$
Quilles et loisirs	
Tournoi secteur GEANT (2 équipes)	200 \$

NOTE: Les demandes des organismes suivants ont été refusées: aucune.

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

56-2020

APPROBATION DES COMPTES DES MOIS DE
DÉCEMBRE 2019 ET JANVIER 2020 :

CONSIDÉRANT que les élu(e)s responsables ont analysé les comptes des mois de décembre 2019 et janvier 2020 et que le tout est conforme aux politiques actuellement en vigueur inhérentes aux achats et dépenses;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'accepter les comptes des mois de décembre 2019 et janvier 2020 et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels, le tout selon les listes remises à tous les élus par le directeur financier de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal approuve et entérine le paiement des salaires, des allocations de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de décembre 2019, pour un montant de 474 152.30 \$ et du mois de janvier 2020, pour un montant de 589 922.60 \$, le tout tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil de la Ville de Normandin, après avoir été vérifié par l'élue mandatée à cette fin.

REPRODUCTION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT
DU DIRECTEUR FINANCIER NUMÉRO 12-2019 ET 01-2020

Je soussigné, Gilles Potvin, directeur financier de la Ville de Normandin, certifie que la Ville de Normandin disposait des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont autorisées.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

57-2020

ADJUDICATION DE L'EMPRUNT PAR BILLET AU
MONTANT DE 1 237 600 \$ EN VERTU DES
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 336-2004,
548-2019, 549-2019 ET 546-2019. :

ATTENDU que la Ville de Normandin a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique "Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal", des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 24 mars 2020, au montant de 1 237 600 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1-BANQUE ROYALE DU CANADA		
68 200 \$	1,79000 %	2021
70 000 \$	1,79000 %	2022
72 000 \$	1,79000 %	2023
73 800 \$	1,79000 %	2024
953 600 \$	1,79000 %	2025
Prix 100,00000		Coût réel: 1,79000 %

2-CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES PLAINES BORÉALES		
68 200 \$	2,25000 %	2021
70 000 \$	2,25000 %	2022
72 000 \$	2,25000 %	2023
73 800 \$	2,25000 %	2024
953 600 \$	2,25000 %	2025
Prix 100,00000		Coût réel: 2,25000 %

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

3-FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
68 200 \$	1,75000 %	2021
70 000 \$	1,80000 %	2022
72 000 \$	2,00000 %	2023
73 800 \$	2,15000 %	2024
953 600 \$	2,25000 %	2025
Prix: 98,20900		Coût réel: 2,64855 %

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
- b) Que la Ville de Normandin accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 24 mars 2020 au montant de 1 237 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéro 336-2004, 548-2019, 549-2019 et 546-2019. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100.00 \$, valeur nominale des billets, échéant en série de cinq (5) ans.
- c) Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

58-2020

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE
COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN
EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE
1 237 600 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 24 MARS 2020 :

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Normandin souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 237 600 \$ qui sera réalisé le 24 mars 2020, réparti comme suit:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
336-2004	111 800 \$
548-2019	70 800 \$
549-2019	80 000 \$
546-2019	975 000 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéro 548-2019, 549-2019 et 546-2019, la Ville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU que la Ville de Normandin avait le 23 mars 2020, un emprunt au montant de 111 800 \$, sur un emprunt original de 210 400 \$, concernant le financement du règlement numéro 336-2004;

ATTENDU qu'en date du 23 mars 2020, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 24 mars 2020 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 336-2004;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit:

1. les billets seront datés du 24 mars 2020;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 24 mars et le 24 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le directeur des finances;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

2021	68 200 \$	
2022	70 000 \$	
2023	72 000 \$	
2024	73 800 \$	
2025	76 000 \$	(à payer en 2025)
2025	877 600 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéro 548-2019, 549-2019 et 546-2019 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 24 mars 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Que, compte tenu de l'emprunt par billets du 24 mars 2020, le terme originel du règlement d'emprunt numéro 336-2004, soit prolongé d'un (1) jour.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

59-2020

ADOPTION DU BUDGET 2020 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) MARIA-CHAPDELAINÉ ET ACCEPTATION DE LA QUOTE-PART :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que la Ville de Normandin approuve le budget 2020 de l'Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine, montrant des revenus de 172 843 \$ et des dépenses de 365 174 \$, résultant en un déficit prévu à répartir de 192 331 \$.
- b) Que la Ville de Normandin accepte de concourir au déficit prévu pour un montant de 19 233 \$, soit la proportion de 10 % convenue au protocole d'entente signé avec la Société d'habitation du Québec et prévoit une réserve pour budget supplémentaire en cours d'année de 3 000 \$.
- c) Que la Ville de Normandin accepte de concourir pour un montant estimé de 8 004 \$, soit 10 % du montant des subventions versées pour le programme de subvention au logement (P.S.L.) correspondant à 7 525 \$ et un montant de 479 \$ pour l'administration du programme.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

60-2020

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - RÉFECTION DE PONCEAUX ET RESURFAÇAGE DE L'AVENUE DU ROCHER OUEST :

ATTENDU que Normandin a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

ATTENDU que le Ministère versera 90% du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021;

ATTENDU que le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que le solde de l'aide financière, s'il y a lieu, fera l'objet d'un versement unique au compte en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

ATTENDU que Normandin s'engage à rembourser sans délai le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque:

- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL);
- si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le 1er janvier 2021.

ATTENDU que Normandin s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, le cas échéant;

ATTENDU que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, au plus tard le 31 décembre 2020, sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU que Normandin a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur bordereau de soumission de l'entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que le conseil municipal de Normandin confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

61-2020

ASSURANCES POUR LES CHEVALIERS DE
COLOMB :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin est propriétaire de l'immeuble abritant les *Chevaliers de Colomb*;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal désire ajouter l'organisme des *Chevaliers de Colomb de Normandin* à titre d'assuré additionnel auprès de la MMQ.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

62-2020

ADOPTION DU RÈGLEMENT 559-2020 -
GESTION CONTRACTUELLE :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 17 février 2020, ainsi que le dépôt du projet;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil de la Ville de Normandin adopte le règlement numéro 559-2020, concernant la gestion contractuelle.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

63-2020

ADOPTION DU RÈGLEMENT 560-2020 -
DÉLÉGATION DE POUVOIR :

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 17 février 2020, ainsi que le dépôt du projet;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont préalablement reçu une copie du texte du règlement;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Denis Bourgault,

Que le conseil de la ville de Normandin adopte le règlement numéro 560-2020, concernant la délégation de pouvoir.

NOTE: Le règlement sera reproduit en totalité dans le registre des règlements de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

64-2020

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 561-
2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
424-2011 :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que le conseil de la ville de Normandin adopte le projet de règlement 561-2020, modifiant le règlement de zonage 424-2011 et ses amendements afin de:

- Modifier la disposition relative à la reconstruction d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis;
- Clarifier la note 4 du cahier des spécifications relative à l'entreposage en bordure de la route 169;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

- Agrandir la zone C16 à même une partie de la zone C08, afin d'y inclure le terrain situé au 754, rue St-Cyrille;
- Autoriser les usages de la classe d'usages Ic "Industrie d'incidence moyenne" dans la zone C19.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

65-2020

MINISTÈRE DES TRANSPORTS - BALAYAGE DE
RUES PAR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS :

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports demande à la Ville de procéder au balayage mécanisé des artères sous leur juridiction (rue St-Cyrille et avenue du Rocher Est);

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que le conseil municipal de Normandin autorise le service des travaux publics à réaliser les travaux de balayage requis par le ministère des Transports sur les parties urbaines de la rue St-Cyrille et de l'avenue du Rocher (route 169) sous juridiction provinciale;
- b) Que monsieur Steeve Mailloux, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer les documents nécessaires.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

66-2020

AJUSTEMENTS AUX LIMITES DU TERRAIN
OCCUPÉ PAR LE CIMETIÈRE DE LA FABRIQUE
DE LA PAROISSE ST-CYRILLE :

CONSIDÉRANT le désir de la Fabrique St-Cyrille de régulariser les limites du cimetière de la Fabrique (lot 3 308 980) avec le lot voisin (5 751 077) appartenant à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets;

CONSIDÉRANT que pour effectuer une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement, la Fabrique a besoin de l'approbation de la Ville de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin affirme avoir été informé du désir de la Fabrique St-Cyrille de régulariser les limites du cimetière (lot 5 308 980) avec le lot voisin (5 751 077) appartenant à la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets et que leur projet respecte les lois et règlements en vigueur.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

67-2020

SERVICES PROFESSIONNELS - ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE ET CARACTÉRISATION
ÉCOLOGIQUE POUR LA CONSTRUCTION
D'UNE STATION DE POMPAGE DÉDIÉE :

CONSIDÉRANT que la firme MSH a le mandat pour la conception d'ouvrages pour le projet d'implantation d'une nouvelle station de pompage et d'un bassin de rétention sur le territoire de la ville de Normandin;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

CONSIDÉRANT qu'afin d'obtenir l'autorisation du MELCC, une étude de phase I doit être réalisée sur les lots impliqués au projet;

CONSIDÉRANT que la caractérisation écologique réalisée en octobre 2018 concernant le parc industriel de Normandin doit être bonifiée afin d'y inclure la zone où les travaux du bassin s'effectueront;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

- a) Que le conseil municipal de Normandin accepte de donner le mandat à la firme AGIR pour l'évaluation environnementale de phase I et la caractérisation écologique, au coût de 2 600 \$ plus taxes, le tout selon l'offre datée du 20 février 2020.
- b) Que monsieur Steeve Mailloux, directeur des Travaux publics soit autorisé à signer l'offre de service, pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

68-2020

CRÉATION ET MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE
PILOTAGE MADA :

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer un comité de pilotage MADA dans le cadre de l'actualisation de la Politique Familles, aînés et saines habitudes de vie de la municipalité de Normandin;

CONSIDÉRANT que pour se faire il y a lieu d'entériner la nomination des personnes qui, au cours des deux dernières années, ont contribué à l'élaboration de la politique Familles, aînés et saines habitudes de vie et du plan d'action 20-24 de la municipalité de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que la municipalité de Normandin entérine la nomination au sein du comité de pilotage de la politique Familles, aînés et saines habitudes de vie, les personnes suivantes: Éric Bhérer, Daniel Boisclair, Réjean Boivin et Claudette Cantin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

69-2020

CRÉATION ET MISE SUR PIED D'UN COMITÉ DE
SUIVI DE LA POLITIQUE MADA :

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer un comité de suivi MADA pour la mise en oeuvre du plan d'action de la Politique Familles, aînés et saines habitudes de vie de la municipalité de Normandin;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif en loisirs, sports et culture (CCLSC) et tout indiqué pour s'acquitter de cette tâche;

CONSIDÉRANT que pour se faire il a été convenu de nommer des personnes pour assurer la mise en oeuvre du volet MADA du plan d'action 2020-2024;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

- a) Que la municipalité de Normandin autorise les membres du CCLSC à faire office de comité de suivi du plan d'action MADA dont le mandat est notamment, de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en oeuvre 2020-2024.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

- b) Que ce comité soit composé d'un responsable administratif de la MRC, de l'élu(e) responsable des questions aînées (RQA) à la municipalité (Annie Vaillancourt), de l'agent local et des personnes suivantes (Éric Bhéer, Julie Fortin, Marie-Josée Girard, Annie Marcil, Louis Mailloux, Brigitte Larouche, Marlène Tremblay, Alexia Bergeron, Cathy Desbiens et Ginette Frigon). Il est également convenu que les membres du comité de suivi de la politique MADA seront convoqués au moins deux fois l'an, et que cette responsabilité incombe à la responsable administrative des politiques MADA à la MRC Maria-Chapdelaine.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

70-2020

ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILLES, AÎNÉS
ET SAINES HABITUDES DE VIE ET DE SON PLAN
D'ACTION POUR LA MRC MARIA-
CHAPDELAINE :

CONSIDÉRANT qu'en 2018, les treize (13) collectivités du territoire de la MRC Maria-Chapdelaine ont manifesté l'intérêt d'actualiser leur politique MADA;

CONSIDÉRANT que par l'adoption de la résolution numéro 294-09-17, le conseil de la MRC autorisait la présentation d'une demande d'aide financière de 53 000 \$ auprès du gouvernement du Québec afin d'actualiser la politique MADA et les plans d'action des 13 villes et villages et de la MRC Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT qu'il avait été convenu qu'au terme de la démarche, chaque municipalité ou collectivité aurait sa propre politique et ses propres actions locales;

CONSIDÉRANT qu'au cours des deux dernières années, plusieurs consultations ont été tenues dans les différents milieux du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que la teneur de la Politique Familles, aînés et saines habitudes de vie (MADA) et de son plan d'action déposés à la présente séance ordinaire sont conformes aux attentes des membres du conseil municipal de la municipalité de Normandin;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil municipal de Normandin, adopte la politique "Familles, aînés et saines habitudes de vie" et le plan d'action 2020-2024 de la municipalité de Normandin dans le cadre de la démarche "Municipalité Amie des Aînés".

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

71-2020

SIGNATURE D'ENTENTE POUR HAIE BRISE-
VENT :

CONSIDÉRANT que le long de la route du Rocher existe une problématique sérieuse, en période hivernale, de poudrerie et de visibilité nulle;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Annie Vaillancourt,

Que le conseil municipal mandate Madame Lyne Groleau, directrice générale et greffière pour signer une entente avec Ferme M.L.S. pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

72-2020

SIGNATURES CONVENTIONS DE GESTION :

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin est propriétaire du Centre communautaire et des lots et des bâtiments construits des Grands Jardins du Lac-St-Jean (Normandin) inc.;

CONSIDÉRANT que des organismes respectifs sont en mesure d'effectuer la gestion de leur emplacement;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que la Ville de Normandin accepte de signer les conventions de gestion du Centre communautaire et des Grands Jardins du Lac-St-Jean (Normandin) inc.
- b) Que M. Mario Fortin et Mme Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière soient autorisés à signer les documents nécessaires pour et au nom de la Ville de Normandin.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

73-2020

CAMP DE JOUR - MATERNELLE 4 ANS :

CONSIDÉRANT qu'une classe de maternelle 4 ans à l'école Sainte-Marie a été mise en place en septembre 2019;

CONSIDÉRANT que s'il y a suffisamment d'inscriptions, il se peut que la classe de maternelle 4 ans à l'école Sainte-Marie soit reconduite en septembre prochain;

CONSIDÉRANT que la Ville de Normandin comprend les futurs besoins pour les parents des enfants inscrits à la maternelle 4 ans de l'école Sainte-Marie, notamment pour le service de garde;

CONSIDÉRANT que les parents des enfants inscrits à la maternelle 4 ans se retrouveront avec un besoin, entre autres en service de garde, pour les étés qui suivront l'année scolaire de la maternelle 4 ans;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que l'âge pour fréquenter le camp de jour soit établi à 4 ans au lieu de 5 ans, selon certaines restrictions.
- b) Que l'enfant devra avoir 5 ans au plus tard le 1^{er} octobre de l'année en cours pour être admissible au camp de jour de la Ville. (Les enfants ayant encore 4 ans durant l'été sont donc admissibles.)

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

74-2020

DÉLÉGATION POUR ACCÈS À
L'INFORMATION :

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, une ou des personnes peuvent être déléguées pour traiter les demandes d'accès aux documents et la protection des renseignements personnels;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

Que M. Mario Fortin, maire, désigne les personnes suivantes pour traiter les demandes d'accès aux documents et la protection des renseignements personnels:

Mme Lyne Groleau, directrice générale et greffière
Mme Vicky Fortin, adjointe à la direction et assistante-greffière
Mme Nadia Genest, agente de bureau à la comptabilité

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

75-2020

CESSION D'IMMEUBLE PAR "LES GRANDS
JARDINS DU LAC ST-JEAN (NORMANDIN)
INC." ET RADIATION D'UNE HYPOTHÈQUE
IMMOBILIÈRE :

CONSIDÉRANT que la corporation à but non lucratif "Les Grands Jardins du Lac St-Jean (Normandin) inc." a mis fin à ses activités horticoles et touristiques depuis 2011;

CONSIDÉRANT que les terrains appartenant à cette corporation ont tous été payés par la Ville de Normandin;

CONSIDÉRANT que selon un protocole d'entente signé entre la Ville de Normandin et la corporation, ladite corporation devait céder à la Ville de Normandin tous ses biens advenant cessation de ses activités horticoles et touristiques;

CONSIDÉRANT que suite à la cessation de ses activités la corporation "Les Grands Jardins du Lac St-Jean (Normandin) inc." désire céder tous ses actifs à la Ville de Normandin, incluant l'emplacement ci-après décrit:

DÉSIGNATION:

Un emplacement, situé en la Ville de Normandin, décrit comme suit:

- a) Le lot numéro trois millions trois cent sept mille neuf cent soixante-six (No. 3 307 966) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Ouest. Superficie de 498 900,4 mètres carrés.
- b) Le lot numéro trois millions trois cent huit mille deux cent dix-sept (No. 3 308 217) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Ouest. Superficie de 38 725,6 mètres carrés.
- c) Le lot numéro quatre millions deux cent vingt et un mille cent (No. 4 221 100) du Cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Lac-Saint-Jean-Ouest. Superficie de 16 456 mètres carrés.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Cet immeuble porte le numéro civique suivant: 1515 Avenue du Rocher, Normandin, province de Québec, G8M 3X4.

Sujet à une servitude de passage et d'égout en faveur de la Corporation Municipale du Village de Normandin, résultant d'un acte publié à Lac-Saint-Jean-Ouest, sous le numéro 57,735.

Sujet à une servitude de passage en faveur de la Commission Scolaire de Normandin, résultant d'un acte publié à Lac-Saint-Jean-Ouest, sous le numéro 75,289.

Sujet à une servitude de passage en faveur du Syndicat Coopératif Agricole de Normandin, résultant d'un acte publié à Lac-Saint-Jean-Ouest, sous le numéro 85,125.

Sujet à une servitude de passage en faveur de Saguenay Transmission Ltd., résultant d'un acte publié à Lac-Saint-Jean-Ouest, sous le numéro 54,191.

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

- a) Que le conseil municipal accepte la cession par la corporation "Les Grands Jardins du Lac St-Jean (Normandin) inc."
- b) Que le conseil municipal s'engage à radier à ses frais l'hypothèque immobilière signée entre la Ville et la corporation "Les Grands Jardins du Lac St-Jean (Normandin) inc." devant Me Doris Ratté, notaire, le 23 février 1999, publiée à Lac-Saint-Jean-Ouest, le 26 février 1999, sous le numéro 306,604.
- c) Que le conseil municipal autorise M. Mario Fortin et Mme Lyne Groleau, respectivement maire et directrice générale et greffière à signer pour et au nom de la Ville l'acte de cession, ainsi que l'acte de radiation.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

76-2020

PLAN DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE DE LA MRC :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Robert,

Que monsieur Éric Bhérer, directeur des loisirs et de la culture soit nommé pour agir à titre de représentant touristique pour la ville de Normandin, sur le comité de travail pour l'actualisation du Plan directeur de développement touristique de la MRC Maria-Chapdelaine 2020-2025.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

77-2020

APPUI AU PROJET ESPACE PÉRIBONKA :

ATTENDU que la municipalité de Péribonka désire relocaliser le Musée Louis-Hémon et relocaliser la Maison Samuel-Bédard dans son milieu urbain, projet qui est dans ses "cartons" depuis maintenant quatre ans;

ATTENDU qu'afin de concrétiser ce projet structurant pour la population péribonkoise, le conseil de la municipalité de Péribonka a adressé des demandes de subvention à divers ministères, entre autres et notamment celui du ministère de la Culture et des Communications (MCC);

ATTENDU que le projet de 13M\$ appelé "Espace Péribonka", lequel inclut la construction d'une nouvelle caserne de pompiers et un nouvel hôtel de ville compte tenu que ceux actuels sont reconnus vétustes, doivent être démolis et reconstruits;

ATTENDU que la relocalisation du Musée dans l'église St-Edouard-de-Péribonka vise non seulement à assurer la pérennité du Musée et de sa collection, mais aussi à donner une nouvelle vocation à ladite église située sur la route 169 au centre villageois;

ATTENDU qu'au fil des ans, il a été constaté que le Musée était beaucoup trop loin du village et que son déménagement à proximité des autres infrastructures achalandées de la municipalité serait un atout: la Véloroute des Bleuets, le restaurant "Bistr'eau", le camping municipal et la marina;

ATTENDU que le projet prévoit le partage des ressources, ce qui optimiserait les interventions de tous les acteurs de ce milieu à court, moyen et long terme;

ATTENDU que le Musée Louis-Hémon est le seul musée littéraire au Québec et que le roman "Maria-Chapdelaine", écrit en 1913 par l'auteur français Louis Hémon alors qu'il résidait au Québec, est reconnu mondialement comme un "best-seller";

ATTENDU que, conséquemment, le Musée a une notoriété au Québec et qu'il fait donc partie de l'ADN des citoyens et citoyennes de la municipalité de Péribonka;

ATTENDU que la municipalité de Péribonka a déjà investi quelque 400 000 \$ dans plusieurs études afin de répondre adéquatement à divers programmes;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

ATTENDU que le Musée a un caractère d'unicité pour la MRC de Maria-Chapdelaine et que, compte tenu de ce qualificatif, la MRC a réservé la somme de 800 000 \$ pour la concrétisation du projet;

ATTENDU que ce projet fait également consensus en région tel qu'en ont témoigné les élus régionaux par l'octroi d'une somme de 500 000 \$ par l'entremise du *Fonds d'appui au rayonnement des régions* (FARR);

ATTENDU que la population de Péribonka est d'environ 500 habitants, laquelle est derrière ses élus quant aux investissements nécessaires de 2,2M\$ concernant la mise en oeuvre de la relocalisation du Musée, de même qu'aux autres infrastructures municipales;

ATTENDU que les promoteurs du projet "Espace Péribonka" sont très inquiets quant à l'approbation ou non d'une éventuelle contribution financière de la part du MCC;

ATTENDU que les élus de la municipalité de Normandin sont solidaires à l'égard des démarches et du projet "Espace Péribonka";

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

- a) Que le conseil municipal de Normandin appuie inconditionnellement les promoteurs et la municipalité de Péribonka dans leurs démarches visant la mise en oeuvre du projet "Espace Péribonka", lequel inclut le déménagement du Musée Louis-Hémon et la relocalisation de la Maison Samuel-Bédard, auprès de la ministre de la Culture et des Communications, Madame Nathalie Roy;
- b) Que le conseil municipal demande également à la ministre de la Culture et des Communications de prioriser ce projet d'envergure pour une petite municipalité comme celle de Péribonka;
- c) Que copie de la présente résolution soit transmise à:
 - Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et responsable de la région du Saguenay-Lac-St-Jean;
 - Mme Nancy Guillemette, députée du comté Roberval à l'Assemblée nationale;
 - M. Ghislain Goulet, maire de la municipalité de Péribonka;
 - M. Richard Hébert, président du conseil d'administration de la corporation du Musée Louis-Hémon.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

78-2020

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

CONSIDÉRANT que l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS) a entrepris une campagne de mobilisation à travers la province pour faire reconnaître publiquement la valeur économique du travail invisible des femmes;

CONSIDÉRANT que la "Journée nationale du travail invisible" permet de porter à l'attention de la population l'importance du travail invisible et à montrer la pertinence de politiques et de mesures adéquates pour soutenir les parents et les personnes proches aidantes;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Daniel Boisclair,

Que le conseil municipal de Normandin appuie l'AFEAS pour que soit décrétée officiellement le premier mardi d'avril "Journée nationale du travail invisible".

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN
MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ**

79-2020

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE
L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE :

CONSIDÉRANT que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à tous et à toutes, y compris aux communautés lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres (LGBT);

CONSIDÉRANT que malgré les efforts faits, l'homophobie est présente dans la société;

CONSIDÉRANT qu'il existe un large consensus contre la discrimination et plus particulièrement contre l'homophobie;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

Que le conseil municipal de la Ville de Normandin proclame le 17 mai 2020, Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

80-2020

MOIS DE LA JONQUILLE :

CONSIDÉRANT que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

CONSIDÉRANT qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

CONSIDÉRANT que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

CONSIDÉRANT que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et les Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et les Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

EN CONSÉQUENCE:

Il EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Lou Darveau,

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VILLE DE NORMANDIN MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ

Que le conseil municipal de la ville de Normandin encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

81-2020

CORRESPONDANCE :

Ministère des Transports; **OBJET:** Information des recommandations du Ministère quant à la sécurité lors des opérations de soufflage de la neige sur les routes de 50 km/h ou moins.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation; **OBJET:** Réponse à l'envoi de notre résolution concernant le projet de loi 48, visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques; **OBJET:** Non-respect des conditions du certificat d'autorisation pour l'année 2018 et 2019 (site des neiges usées).

82-2020

RAPPORT DES ÉLUS :

Chacune des élues et chacun des élus informent l'assemblée des activités auxquelles elles et ils ont pris part depuis l'assemblée précédente.

83-2020

QUESTIONS DU PUBLIC :

Une période de questions est accordée aux citoyens présents.

84-2020

VARIA :

Différentes informations sont données sur le coronavirus.

85-2020

PROCHAINE ASSEMBLÉE PUBLIQUE LE 20 AVRIL
2020 :

86-2020

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

Il EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller François Potvin,

Que l'assemblée soit et est close à 21 heures 13.

APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES PRÉSENTES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Mario Fortin, maire

Lyne Groleau
Directrice générale et greffière